

# **INFOS**

**NEUVILLER-LA-ROCHE**



*Vues de Neuviller  
prises il y a...  
quelques années !*

*L'environnement,  
depuis, a  
(un peu) changé.*



# L'ÉDITORIAL DU MAIRE

« En réflexions, citoyens ! »

Mes chers administrés,



Voici un édito dans un tourbillon de l'actualité avec, à notre porte, la guerre en Ukraine, ses atrocités, ses menaces, ses conséquences durables dans et hors du pays. Les responsables devront être punis et répondre de leurs actes.

Surtout ne pas oublier ces moments pénibles qui semblaient en Europe être d'un autre temps. Une paix remise en cause dans l'intérêt unique d'une minorité d'individus et de leurs ambitions de pouvoir hégémonique.

La paix n'est pas un bien naturel mais un acquis citoyen à défendre en permanence. Cela passe forcément par une Europe plus forte, plus unie, mais surtout par une Europe citoyenne et la fraternité entre les peuples. Forger ensemble le bouclier de la paix.

Le climat tient aussi toute sa place ; les décennies de progrès et notre société de consommation ont des effets sur l'évolution et le cycle naturel de la planète.

Passer d'une société de consommation brutale à une société d'émancipation et d'accompagnement ne se décrète pas, mais se construit avec toutes les sources, les forces des énergies existantes.

Conscients des enjeux, nous ne pouvons pas confondre précipitation avec logique, cohérence et bon sens. Enlever les œillères et élargir le champ de vision afin de prendre en compte les multiples paramètres humains, sociaux, environnementaux, économiques, culturels, mondiaux devient urgent. Il convient de tracer un chemin visible et partagé.

Le printemps se clôture par une longue séquence électorale : présidentielle, législatives. Force est de constater que le niveau de participation reste très faible et interroge. D'échéance en échéance, l'abstention progresse. Les raisons en sont diverses et les réponses possibles très multiples. Mais cette abstention inflationniste est un danger pour les fondations de la démocratie. Elle peut engendrer une ou des dérives démocratiques contraires à l'intérêt citoyen et collectif.

Le pluralisme citoyen est une force s'il sait se rassembler dans un tronc commun républicain et se mobiliser autour d'une stratégie, d'une démarche de bien-être et bien-vivre dans notre société.

Deux années d'une crise sanitaire lourde de conséquences, avec ses tristesses, ses contraintes dans notre vie quotidienne, les relations sociales, l'économie, une mobilisation exceptionnelle des personnels soignants et une forte sollicitation des réseaux de santé.

Aujourd'hui, nous évoluons vers une amélioration des conditions de vie. Pour autant, n'oublions pas et n'abandonnons pas notre vigilance et nos réflexes de précaution face aux évolutions possibles. Se rappeler l'urgence et les enjeux pour notre santé, renforcer les moyens et le nombre de personnel soignant, dégager les moyens matériels et financiers pour consolider nos structures de santé : pour cela, nos responsables politiques se doivent de dépasser les clivages politiques.

Pendant cette période, la vie associative a connu un fort ralentissement, voir un arrêt total avec ses impacts sur la motivation et le bénévolat. Aujourd'hui, heureusement, les activités reprennent, certes progressivement et parfois différemment, mais avec envie, et c'est l'essentiel. L'envie de retrouver du lien social par la vie associative doit être la plus forte.

Au niveau communal, nous reprendrons également le rythme de nos réunions publiques d'informations et d'échanges.

La vie locale a été riche. Prenez le temps de lire notre journal ; vous y découvrirez une densité et une richesse d'informations.

Pour conclure, merci à Céline qui part de notre secrétariat pour aller à temps complet à Wildersbach. Bienvenue à Célia qui, elle, vient à Neuviller à temps partiel (70 %), déjà bien installée et motivée dans son poste. Sans oublier Maurice qui a donné et donne un coup de main dans une période de transition un peu perturbée.

À vous toutes et tous, un bon et agréable été. Profitez-en bien !

À bientôt.

Bien cordialement.

Votre maire : **André WOLFF**

## Finances



### Les résultats 2021

**Voté par le Conseil dans sa séance du 12 avril 2022, le compte administratif du budget principal 2021 présente un excédent de fonctionnement de 46 213,76 € et un excédent d'investissement de 35 392,57 €.**

Les principaux investissements réalisés concernaient l'acquisition de 6 nouvelles cases pour l'extension du columbarium, une première tranche de travaux consacrée à la rénovation d'un logement à l'ancienne école (changement de fenêtres) et d'importants travaux de voirie rue de la Schleiffe, relatés dans notre précédent journal.

### BUDGET EAU

**L'excédent d'exploitation 2021 du budget eau s'élève pour sa part à 21 906,35 €. Avec un déficit d'investissement de 6 742,28 €, il en découle un résultat positif global de 15 164,07 €.**

### Les prévisions 2022

**Le budget principal 2022 s'équilibre en fonctionnement (dépenses courantes et obligatoires) avec 307 291,49 €.**

**La partie consacrée à l'investissement est de 294 778,84 €.**

Divers travaux de voirie sont inscrits au programme, ainsi que l'achèvement de l'aménagement du logement vacant situé à l'ancienne école de la Haute-Goutte, l'acquisition d'un défibrillateur à disposer place de l'Église, le renouvellement d'extincteurs. La création d'un auvent place des Fontaines est le plus gros investissement programmé, à hauteur de 148 000 €. Des aides financières sont attendues à cet effet de la part de l'État, de la Région, de la Collectivité Européenne d'Alsace et de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

### Une fiscalité remise un peu à niveau

Une perte de revenus fiscaux étant constatée tant pour la compensation supposée du produit de la taxe d'habitation que pour les dotations reçues de l'Etat, les bases d'imposition n'étant de leur côté pas réévaluées, la municipalité a fait le choix de donner un petit coup de pouce aux taux du foncier bâti et non bâti. Ceux-ci n'avaient pas été réévalués depuis 2016. La taxe sur le foncier bâti va ainsi passer à 21,62 % et celui du non bâti à 78,80 %.

Malgré ce réajustement, le revenu total attendu (86 167 €, compensations comprises) n'augmentera que de... 588 €. Cette remise à niveau est aussi justifiée par le fait que le temps de travail du personnel administratif est passé d'un mi-temps à un taux d'emploi de 70 %.

### Contraction d'un « prêt relais » !

Le niveau d'endettement de la commune étant bien maîtrisé, profitant de taux particulièrement attractifs (0,60 %), un prêt-relais sur une durée de 3 ans et spécifiquement destiné à la construction de l'auvent place des Fontaines a été décidé pour un montant de 100 000 €. Celui-ci sera remboursé au fur et à mesure de la rentrée des subventions attendues pour ce dossier.

### BUDGET EAU

**La partie exploitation s'équilibre avec 49 721,07 € et la partie investissement avec 26 675,28 €.**

Les tarifs pour la redevance d'eau sont fixés, pour la taxe fixe annuelle à 62 €, le prix du m<sup>3</sup> à 0,90 € et la taxe annuelle de location des compteurs à 10 €.

## Urbanisme

**Un des dossiers à l'étude à la Com-Com concerne des questions d'urbanisme. Il a fait l'objet d'explications détaillées de la part de Tom Spach, technicien engagé au sein de l'intercommunalité, lors de la réunion du conseil municipal du 24 mai.**

Pour faire suite à un texte de loi portant obligation de faire évoluer certains documents d'urbanisme, il est en effet possible qu'une nouvelle compétence « PLU » (Plan Local d'Urbanisme) puisse être prise par la Communauté de Communes prochainement. Celle-ci lui permettrait la gestion des procédures d'évolution des documents d'urbanisme des collectivités adhérentes. Ainsi, la prescription d'un PLU intercommunal, qui pourrait alors concerner l'ensemble des communes adhérentes, serait ensuite à l'ordre du jour au cours de l'automne pour permettre de mieux appréhender les enjeux communs.

Neuviller disposant pour sa part d'une Carte Communale depuis 2006, au terme des échanges et réflexions menées, le Conseil s'est prononcé unaniment en faveur de cette nouvelle prise de compétence qui pourrait être officialisée dès le 20 septembre.

Si tel était le cas, le document d'urbanisme dont la commune dispose actuellement serait appelé à évoluer, permettant d'élargir éventuellement les possibilités de constructibilité. L'étude serait alors menée sur une durée de 4 à 5 ans avec un coût global d'environ 13 000 € pour la commune.



# Travaux

## Ancienne école

L'un des deux logements du 1er étage fait l'objet de travaux de remise en état (isolation des murs, mise aux normes de l'électricité, changement des fenêtres...), avant sa remise en location.

Une partie a été réalisée par des entreprises du secteur ; l'agent communal y a également pris une part active.



La couleur rouge sur les murs a fait place à des panneaux d'isolation.



Le couloir d'entrée de l'ancienne école a fait aussi l'objet de travaux d'aménagement par l'entreprise Philippe Selva, lui rendant un aspect un peu plus agréable.

Une partie de l'ancien crépis ne faisait en effet plus très bonne figure.

## Rappel : dégagement des voies publiques

***Il arrive fréquemment que des haies ou branches débordent des terrains privés sur la voirie communale, provoquant une gêne pour la visibilité et/ou la circulation. Pour une question de sécurité, merci aux propriétaires de bien vouloir procéder aux tailles nécessaires.***

## Projet d'aménagement de la place des Fontaines

L'aménagement de l'espace situé place des Fontaines avec la mise en place d'un abri ouvert fait l'objet, après études, d'une demande de subvention transmise à divers financeurs potentiels (État, Région, CEA, Com-Com). Le permis de construire a été délivré le 28 février 2022.

Le village étant limité en lieux de convivialité, il s'agit en l'espèce de couvrir la majeure partie de cet espace communal par le biais d'une structure de type préau avec un toit végétalisé pour une bonne intégration dans l'environnement.

Cet équipement complémentaire permettra de faciliter, sécuriser et consolider la vie associative locale tout en contribuant à son développement.

Ce lieu extérieur, une fois couvert, pourra accueillir de petits concerts par exemple, mais sera aussi adapté pour de



petits marchés pour les producteurs de proximité ou encore la présentation d'artisans...

Il sera également utile à la vie extérieure scolaire, pour l'école maternelle notamment.

Cet élément structurant, adapté à notre réalité et non surdimensionné, est nécessaire à notre village.

Il sera un moyen supplémentaire pour le renforcement des liens sociaux.



# Travaux

Avec la collaboration d'enfants issus de l'établissement scolaire Oberlin de La Broque, deux nouvelles tables de pique-nique dotées de deux bancs sont venues prendre place : l'une sur les hauteurs de La Haute-Goutte, en amont du banc déjà remis en état l'an dernier, l'autre au lieu-dit « La schliffe », au bord du chemin menant au réservoir d'eau potable.



Les installations, avec ces jeunes qui ont pris part active à la fabrication, ont été effectuées le 7 juin dans la bonne humeur collective, avec le soutien de l'éducatrice technique Corinne Siegfried et l'aide de l'agent communal.

## Sécurité publique : un défibrillateur est disponible

La sécurité des habitants est l'une des préoccupations majeures de la municipalité. C'est pourquoi il a été décidé de se doter d'un défibrillateur automatisé externe. Installé le 10 juin aux abords de la salle des fêtes, il permet la mutualisation entre les différents établissements recevant du public : école, mairie, salle des fêtes.

Son libre accès permet l'utilisation par tout un chacun pour la sécurité de la population. Une assistance vocale et des pictogrammes facilitent sa mise en œuvre pour analyser automatiquement l'activité du cœur et délivrer un choc si besoin.

*L'utilisation du défibrillateur par le premier maillon (vous) de la chaîne des secours et la réalisation d'un massage cardiaque, augmente de façon significative (environ 40 %) les chances de survie d'une victime d'un arrêt cardiaque.*

**Pour compléter vos connaissances, faites vous former aux gestes qui sauvent !**

*Les dégradations de défibrillateurs sont considérées comme aggravées par le fait qu'il s'agit d'un bien d'utilité publique : art. 322-3 du code pénal. Ainsi, pour un simple tag sur un défibrillateur, l'auteur encourt déjà 15 000 euros d'amende et une peine de travail d'intérêt général. Mais, dès lors que la dégradation entraîne davantage qu'un dommage léger, on passe à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende, voire davantage dans le cas de certaines circonstances aggravantes.*



## Aménagement : une fontaine installée en bordure de la Serva

**Dans son programme de travaux patrimoniaux forestiers, la commune avait validé la mise en place d'une fontaine sur le secteur menant à la cascade de la Serva. La réalisation est à mettre au crédit des bûcherons communaux du Sivu de la Bruche.**

On connaît le soin que prennent les ouvriers forestiers dans l'exécution de leurs travaux liés à leurs activités professionnelles traditionnelles. Avec la création de fontaines, c'est un autre aspect de leur savoir-faire qui est mis à l'honneur.

Après une journée consacrée au creusement d'un tronc de bois d'essence « douglas » par les ouvriers forestiers Frank Remy et Antoine Puigvert, ce dernier a procédé avec talent à quelques sculptures sur l'ouvrage, d'une longueur de 3,80 m. La mise en place a été faite le lendemain par un débardeur de Natzwiller avec l'aide de l'agent communal de Neuviller, le tout supervisé par l'agent de l'O.N.F., Morgan Le Mouillour.

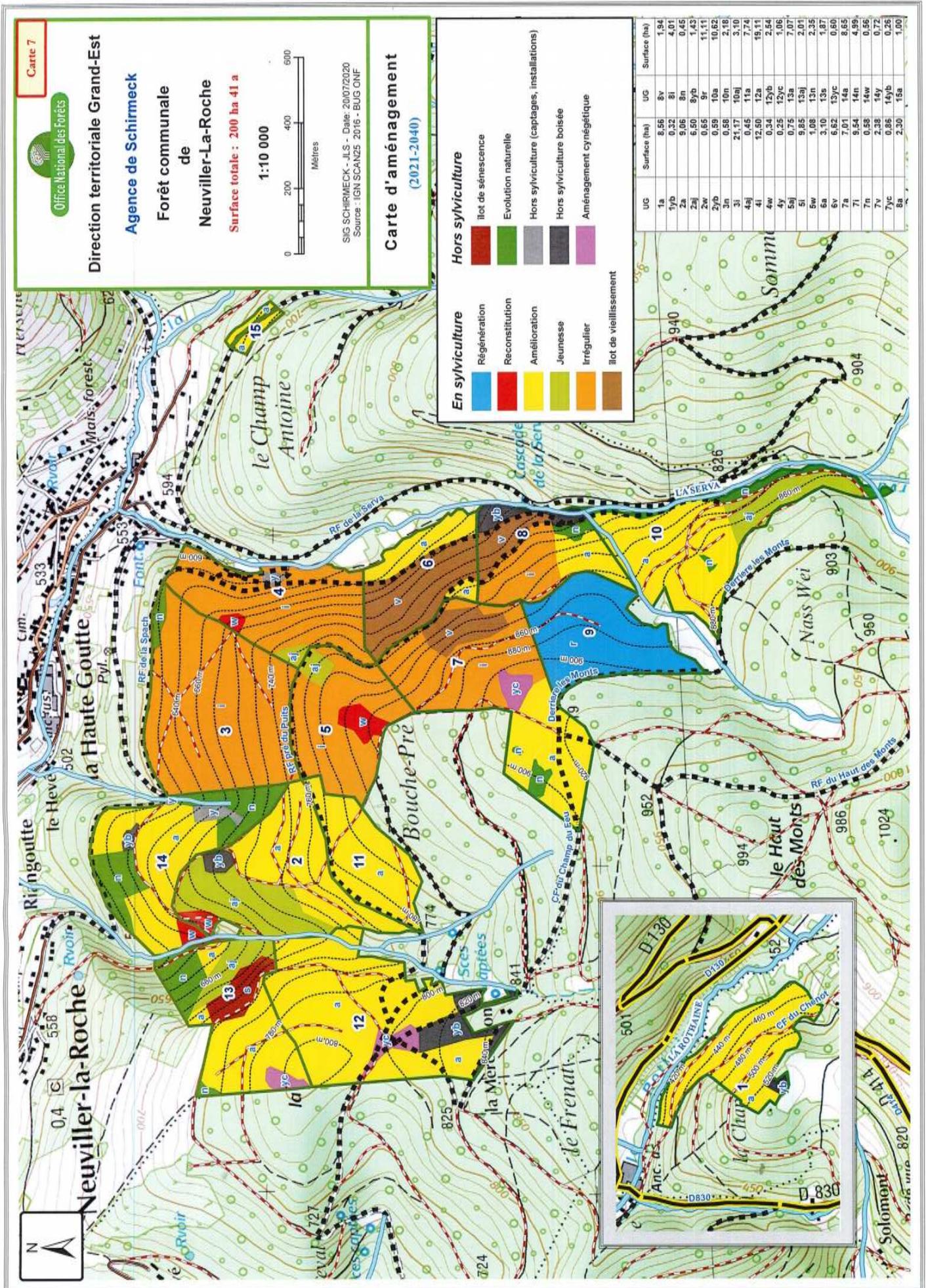


Une goulotte en bois permet d'acheminer la quantité d'eau nécessaire au remplissage, ponctionnée du ruisseau de la Serva vers la fontaine, avant un rejet dans ce même cours d'eau, en aval.

Nul doute que les nombreux randonneurs empruntant ce passage serpentant en-dessous de la route forestière principale du secteur boisé de la Serva, apprécieront à sa juste valeur la réalisation de l'aménagement trônant en bordure de sentier.

L'occasion de s'y rafraîchir avant un dernier effort pour une grimpe en direction de la cascade, lieu très prisé en toutes saisons pour son environnement et sa quiétude.

Synthèse de la nouvelle carte d'aménagement forestier, avec la situation des parcelles



## Démarches, facilitations administratives

**Dépôts de permis de construire en ligne** Depuis janvier 2022, vous pouvez saisir par voie électronique le dépôt de vos demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme), avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de votre dossier qu'un dépôt physique.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme de manière plus simple et plus rapide, la commune met à votre disposition un service en ligne sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c'est...

- un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée.
- Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- Une démarche écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- Plus d'efficacité et de transparence sur le traitement de votre demande, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, vous pouvez préparer votre demande en vous rapprochant des services de la commune où se situe le projet, qui seront à même de vous guider.

Un guide très simple et pratique d'accompagnement au dépôt en ligne des demandes d'autorisations d'urbanisme est disponible en mairie sur simple demande.

### Mieux informer la population

Dans le cadre des plans de sauvegarde que les communes sont tenues de posséder, une réflexion est engagée pour faciliter la transmission des informations à la population, qu'elles soient sécuritaires ou administratives. La démarche pourrait passer par voie téléphonique via des « sms », en ciblant, selon les besoins du moment, les habitants concernés.

Une circulaire sera transmise courant juillet aux foyers pour présenter ce projet.

## Retour de la Caravane de l'Animation, cet été

Avec la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace, l'association Colibri-Bruche et le soutien de la Communauté de Communes, l'équipe d'animation est présente dans 26 localités de la Vallée de la bruche cet été pour proposer des activités gratuites pour toute la famille.

Renseignements à l'Office du Tourisme, sur Facebook ou auprès de :

- Étienne ENETTE, Coordinateur Jeunesse. Mail : [e.enette@valleedelabruche.fr](mailto:e.enette@valleedelabruche.fr) - tél : 06 26 94 80 45
- Carole SCHEER, Coordinatrice Petite Enfance (Colibri Bruche). Mail : [colibri-bruche@wanadoo.fr](mailto:colibri-bruche@wanadoo.fr) tél : 06 47 24 16 52
- [www.cc.valleedelabruche.fr](http://www.cc.valleedelabruche.fr)

Le mercredi 6 juillet à Wildersbach  
(salle du Château), avec :

- Les jeux du chat noir
- Double dragon
- La Croix bleue  
(prévention autour des addictions)

Le jeudi 7 juillet à Natzwiller  
(cour de l'école), avec :

- Contes
- MPF (Maison de la Protection des Familles)
- Taekwendo

Le jeudi 21 juillet à Neuviller-la-Roche  
(près de la mairie), avec :

- Sophrologie

À Neuviller et Wildersbach : activités de 15 h à 19 h

À Natzwiller : activités de 16 h 30 à 20 h

Et toujours dans chaque localité : bricolages et grands jeux, atelier de réparation de vélo, atelier bois.

# Vie scolaire, à la maternelle

## Un carnaval (presque) sans masques !



Ci-dessous, pour Pâques, des œufs sur des petits socles en bois ont été fabriqués et offerts par Michel Malaisé aux élèves de la maternelle. Les enfants n'avaient plus qu'à les peindre... dommage que le chocolat n'était pas au rendez-vous...

... Mais la chasse aux œufs sur le secteur de la Chapelle (ci-contre) a comblé cette lacune quelque temps après.



Les enfants se sont régalés avec les bons beignets d'Annette Maetz !



Le bonheur était dans le pré

## L'école transformée en studio de tournage

**La salle de classe de maternelle a été transformée mi-février durant tout un week-end en lieu de tournage pour les besoins d'un petit film : une première.**

En classe au sein de la section cinéma du lycée Kirschleger de Munster, Lilou Lux, originaire de Wildersbach, et ses camarades de classe se sont investis pour écrire un scénario original en vue d'une épreuve de baccalauréat.

Le tournage était un projet de dernière minute, monté en cinq jours seulement. Avec la complicité de sa maman, Lilou Lux a pu bénéficier de l'espace scolaire local, avec l'accord du maire de Neuviller. De leur côté, les enfants de la maternelle ont accepté de jouer le jeu en s'investissant avec la patience et le sérieux que nécessite un tel projet.



À l'aise lors du tournage, avec Catherine Christmann qui a interprété le rôle de maîtresse avec talent, tous les protagonistes ont eu la chance de bénéficier du prêt de matériel d'un professionnel.

Heureux de cette aventure, chacun est impatient maintenant de pouvoir visionner ce film après son montage et admirer le résultat espéré favorable, tout comme les résultats de la future épreuve du bac à venir pour Lilou Lux et ses camarades.

Le film intitulé « Fred » d'une durée de 7'43 est visible sur la chaîne YouTube (Bozoliver) du lycée Kirschleger : <https://www.youtube.com/watch?v=B2CnH3FaEDY>



# Vie scolaire : les sorties

Le 10 juin, nous avons visité le château du Haut-Koenigsbourg, puis nous avons pique-niqué à l'ombre des arbres. Nous avons ensuite visité la Volerie des Aigles. Pour finir, nous avons pu assister à une présentation en vol !

## Visite des maternelles



Un grand merci aux mamans : Magalie, Myriam et Julie qui ont accompagné et encadré ce petit monde, et un merci particulier à Virginie qui nous a accompagnés au pied levé !

## Naturellement votre, avec l'école élémentaire !

**Mardi 14 juin 2022, nous avons fait une sortie bûcheronnage au Haut-Sommerhof.**

La marche a été longue, elle faisait presque 6 km avec beaucoup de montées.

Arrivés en haut, on a joué à plein de petits jeux : dominos-cascade, cache-cache...



Puis on a formé 3 groupes pour trouver les noms des 3 chênes que nous voulions planter. On les a appelés : Brindille, Foresty, Michène Glandinier Le Majestueux.

À midi, on a mangé barbecue : on avait le choix entre saucisse blanche et chipo.



On devait faire des calculs pour avoir des chips avec des tomates ou avec des légumes.

Après le repas, on a rejoué et on est parti voir l'abattage d'un arbre par le père d'Oscar.

C'était impressionnant, il y a eu un terrible tremblement quand l'arbre est tombé.

Puis des bûcherons ont scié les branches et l'ont tiré avec un tracteur.

Enfin, nous sommes repartis pour environ 6 km de marche mais cette fois-ci en descente !

***Cette journée était fatigante, mais extraordinaire.***

## Les sorties « Sentiers Plaisir » de cet été : un bon bol d'air à prendre !

Avec le concours de l'Office du Tourisme, le Musée des Traditions propose des sorties gratuites quatre mercredis (de 14 h à 18 h) pour cette édition 2022 : **les 6 et 20 juillet, et les 3 et 17 août**. Le rendez-vous est fixé à 14 h près du Musée, sous la salle des fêtes.

Quelques conseils à respecter : bonnes chaussures de marche, boissons, vêtements et protection adaptés selon la météo du jour à prévoir.

Le circuit s'étend sur 6 km, avec un dénivelé de 220 m.



Photo d'archives

# Vie associative : au Comité des Fêtes

## Reprise des animations... enfin !

Maintenant que la crise sanitaire semble être bel et bien passée, toute l'équipe du comité des fêtes est heureuse de reprendre ses activités et animations, espérant vous faire sortir de vos pénates et vous retrouver plus en forme que jamais !

La traditionnelle chasse aux œufs de Pâques, malgré un week-end pascal en pleine période de vacances scolaires, a tenu ses promesses et permis aux enfants et à leurs parents de profiter d'une belle matinée ensoleillée pour à nouveau vivre ensemble ce moment de partage et d'insouciance.

Les brontlets sont une tradition ancestrale dans notre village où, en ce jour de l'Ascension, les pommes de terre de l'année précédente sont sorties de cave, cuites au cœur des braises d'un feu allumé dès potron-minet et dégustées avec du fromage blanc salé et aromatisé à l'ail (des ours ou non), des salades ou des grillades.

Hommage a été rendu à Marc Grandgeorge, qui nous a quittés pour rejoindre un monde dit meilleur, lui qui depuis tant d'années était présent dès l'aube pour allumer le feu, le surveiller et l'alimenter jusqu'à l'arrivée des convives ! Il restera dans nos cœurs.

À nous maintenant de prévoir les animations estivales et à vous d'en prendre bonne note dans vos agendas !

– **Le mercredi 13 juillet**, après l'allocution de notre maire, le comité des fêtes proposera un court concert des Skippies réunis pour célébrer les libertés en danger, suivi d'une petite restauration propice au renouveau de la fraternité villageoise.

– **Le samedi 20 août** : la fête du village sous forme de soirée musicale, conviviale et gourmande ! Jeune chanteuse de talent, Sélia nous envoûtera de sa musique soul, métissée et insolite, accompagnée de deux complices virtuoses. En marge de ce concert, une buvette, des crêpes, grillades et autres tartes flambées assortiront le plaisir des papilles à l'extase des oreilles. Une occasion de se rassembler en plein été... comme avant ! À ne surtout pas manquer.



Autre événement qui n'a pas été officiellement fêté mais qu'il est bon de rappeler : ce sont les 20 ans de la création officielle du comité des fêtes de Neuviller. Adoption des statuts le 12 mai 2002 : 20 ans déjà ! Et toujours autant d'énergie et d'ambitions. Toujours à la recherche de nouvelles forces vives...

À ce propos, le projet de grand spectacle estival que nous évoquions dans notre article du n° 49 de notre journal communal a pris un léger retard, dû à différents facteurs indépendants de notre volonté. Mais pas question de l'abandonner ! Nous mettrons tout en œuvre pour en lancer le chantier dès le 4e trimestre 2022, avec l'espoir qu'il sera le point d'orgue de la saison estivale 2023. Avis aux amateurs : vous serez tous les bienvenus, selon vos envies, vos talents et vos disponibilités !

Dans l'immédiat, nous vous souhaitons à tous un très bel et agréable été. Prenez des forces en prévision de toutes ces aventures festives et stimulantes qui nous attendent.



## Dans le voisinage

### À Natzwiller

Chaque samedi à partir de 18 h, «Chez Nono» propose en face de la salle des fêtes de Natzwiller diverses sortes de pizzas et tartes flambées à emporter, cuites sur place.



### À la découverte des étoiles au Col de la Perheux, à Wildersbach

Comme il l'a déjà proposé dans le passé, Henri Hierholz, astronome amateur de Russ, invite à une animation ouverte à tous au Col de la Perheux le 15 juillet à partir de 21 h 30. L'occasion de découvrir les astres... pourvu que le ciel s'annonce clément.



# Vie associative : au Musée des Traditions

## Tables de patois : La Chapelle « décryptée »



**Après une période d'arrêt pour respecter les mesures sanitaires, les patoisants se sont retrouvés le 19 mars à Neuville-la-Roche.**

Accueillis par les responsables du Musée des Traditions, ils ont planché pour décrypter un texte relatant l'histoire du lieu mythique qu'est « la Chapelle ».

Il y a bien longtemps, Neuville n'avait pas encore d'église. Mais, pas très loin de Wildersbach, à la limite des deux villages, au milieu d'une petite forêt de grands chênes, s'élevait une chapelle. Sur une carte du XV<sup>e</sup> siècle, le pasteur Jean-Paul Haas aurait re-

péré une petite croix sous laquelle était écrit "Saint-Luden" (Louis). On peut noter que de nos jours encore, la fête du village de Neuville se tient à la Saint-Louis.

Aujourd'hui, on peut imaginer qu'en relevant les pierres derrière les bancs, on pourrait remonter les murs de ce qui fût, certainement, le premier lieu de culte des protestants des deux villages au temps de la réforme. Encore maintenant, fin août, un culte est organisé et une croix de bois est plantée là où s'élevait la chapelle. Rappelons aussi que les patoisants ont pris une part active dès l'origine et durant plusieurs années, à ce culte annuel en plein air.

Tous les enfants, leurs parents et grands-parents ont déplacé, aligné, entassé tous ces cailloux. Un chantier vite abandonné ! En grandissant, on y prenait l'air en famille après le repas dominical. Plus

tard, à l'âge des promenades après la sieste, les anciens s'arrêtaient un moment, y retrouvaient des connaissances, discutaient, racontaient leurs souvenirs. Peut-être que certains pensaient avec émotion à leur premier amour et au premier baiser, bien cachés derrière le plus gros chêne !

Les années passent, les enfants continuent de grandir, les anciens partent, d'autres les remplacent mais quand on va "à la Chapelle", bien souvent, on n'est pas seul à profiter de la fraîcheur sur un de ses bancs.

La mémoire de chacun a préservé intact le nom de ce site mythique.



## Projets ?

**Est-il enfin venu le temps des projets ? Peut-être ! Nous en avons sur le feu : des anciens qui attendent depuis deux ans et des plus récents, arrivés un peu par hasard.**

Cet été, les Sentiers Plaisir reprennent avec Roger qui a retrouvé la forme. Nous nous partagerons les 4 sorties. J'y ai repris goût l'an dernier en remplaçant Roger. C'est une forme de tourisme qui me plaît bien parce qu'il ne s'agit pas là de commercialiser notre patrimoine naturel et notre histoire, mais de les faire découvrir à des curieux tout en leur rappelant la fragilité de notre environnement, de les alerter sur le tourisme de masse qui menace le massif du Champ-du-Feu et sur le risque de voir le passé sombrer dans l'oubli sans que les leçons en soit tirées. Mais en est-il encore temps ?

Le nouveau Sentier, auquel s'est associé le Musée avec Bertrand Claude, direction Wildersbach par la Chapelle et le Chake, continue avec une sortie supplémentaire.

Vous trouverez le programme sur le site internet de l'Office du Tourisme et, pour nos sorties, un affichage sur la porte du Musée.

Il y a quelques semaines, Jérôme Raimbault, Chargé de recherche Inventaire et Patrimoine, est venu au

Musée faire le relevé du plan au sol de la maison. Le relevé d'une charpente est aussi prévu prochainement. J'indiquerai dans le prochain journal comment vous pourrez avoir accès à la publication dans laquelle figureront ces travaux. Il est grand temps d'accorder un peu d'intérêt à nos vieilles pierres avant qu'elles ne disparaissent, étouffées sous le polystyrène de la transition dite écologique. À l'occasion des Journées du Patrimoine en septembre, M. Raimbault a proposé d'intervenir pour nous parler de l'habitat rural du Ban-de-la-Roche. Proposition acceptée, bien sûr.

Du 23 au 31 juillet, une structure mobile en bois, appelée caloge, sera installée pour une semaine au col de la Perheux. Tout au long de la semaine, différents thèmes seront présentés sous forme d'expositions, de projections et de discussions.

Nous interviendrons le mardi en collaboration avec le GRABE (Groupe de Recherches Archéologiques Bruche et Environs) sur le thème des mines et du textile. Les autres jours seront consacrés aux sorcières avec, entre autres, une exposition sur toute la semaine prêtée par la Seigneurie d'Andlau, et à la forêt.

Comme l'été dernier, des fouilles auront lieu à la carrière du Struthof. L'idée d'une présentation de celles-ci à Neuville avait été évoquée lors de ma

visite du chantier. Cela reste à étudier.

Nous avons prévu de faire, enfin, le repas-conférence animé par Bertrand autour de l'histoire de Neuville à travers les noms des familles. Il reste malgré tout suspendu à l'évolution du Covid.

Le marché de Noël sera reconduit, en espérant que ce sera sous une forme plus gaie que l'an dernier. Sans sapin, sans crèche, le vin chaud sur la rue, une petite quinzaine de visiteurs : quelle tristesse !

Prochainement, il est prévu que nous allions faire une projection de photos anciennes à la Maison de retraite de Plaine où séjournent Mila Gagnière, Hubert Groshens, Hubert Malaisé et une personne originaire de Wildersbach.

Pour le projet lieu de rencontre associatif, j'ai pu constater il n'y a pas longtemps qu'il ne suscite que très peu d'engouement. On va encore me dire que c'est la faute au Covid ! Attendons de voir si le besoin d'échanger avec nos semblables se fera sentir à nouveau.

Passez un bel été, sous un raisonnable soleil avec assez de pluie pour arroser les jardins.

*Martine Siegfried  
et les membres du comité du Musée.*

# Vie associative

## Chasse aux œufs :

### **Deux années d'abstinence récompensées !**



**La chasse aux œufs proposée aux enfants le lundi de Pâques sur l'initiative du Comité des Fêtes, a eu un vrai goût de retrouvailles cette année.**

Après une pause forcée de deux années due aux règles sanitaires, la petite randonnée matinale proposée sous

un généreux soleil aux enfants de moins de 12 ans, accompagnés de parents, a donné lieu à de grands sourires à l'idée de rechercher, dans une ambiance fraternelle, les trésors chocolatés disséminés dans et autour du secteur boisé de « La Chapelle », un peu à l'écart du village.

Organisée par le Comité des Fêtes de Neuville, la chasse aux lièvres, poules et œufs en chocolat s'est avérée une fois encore exceptionnelle. La récolte faite, sous les yeux de la présidente de l'association et du maire de la commune, tous ces trésors convoités des papilles ont été mis dans un pot commun afin que chacun y trouve son compte, après un partage le plus équitable possible.

## Concert de la Musique de la Rothaine : une reprise musicale réussie !

**Devant un public attentif et ravi de retrouver les musiciens de la Rothaine, c'est à la salle des fêtes de Natzwiller le 1er mai, puis une semaine après au temple de Neuville, que la reprise des concerts de la musique locale a tenue toutes ses promesses.**

Les vicissitudes dues au Covid ont laissé quelques traces dans toutes les associations, ou presque. Ainsi, même si une partie des musiciens locaux n'ont pas encore tous regagné à ce jour les rangs de l'orchestre, les présents ont mis un point d'honneur à présenter un nouveau programme printanier sous la direction de Bertrand Scheppler et les projecteurs régis par Pierre-Yves Fabre, fidèle aux manettes.



Avec le concours de quelques recrues extérieures, invitées pour l'occasion, c'est avec dynamisme que les musiciens ont offert une prestation de grande qualité à un public ravi de se retrouver enfin. La première partie du concert, présentée par le président Pierre Dounovetz, a honoré plusieurs compositeurs renommés.

La marche d'ouverture, signé par Sergei Prokofiev, né en 1891 dans une Ukraine alors comprise dans l'Empire russe, a été ressentie comme un signe d'espoir et d'hommage envers le peuple ukrainien. Retour en France ensuite avec « La muette de Portici », extrait de l'opéra signé Daniel-François-Esprit Auber. Une escale roumaine s'en est suivie grâce au compositeur hongrois Béla Bartok et ses six « Danses populaires roumaines ». Avec élan, le galop « Petersburger Schlittenfahrt » composé par l'allemand Richard Eilenberg a précédé une « Danse espagnole » dans laquelle les envolées du couple clarinette et flûte ont obtenu les acclamations de l'auditoire.

Après la pause, la formation a proposé une seconde partie de programme composé de six morceaux dont le thème du cirque étant plusieurs fois présent. Le compositeur néerlandais Jacob de Haan était également de la partie avec « The blues factory ». Enfin, un trio de trompettes s'est fait remarquer avantageusement lors de l'exécution de « Souvenir polka », morceau de Martin Carron. Au terme du programme officiel, deux bis ont permis au public de saluer, avec des applaudissements nourris, le retour des musiciens de la Rothaine sur le devant de la scène culturelle. Le tout à une vitesse non pas limitée à 80 ou 90, mais plutôt à un tempo de 140 : objectif atteint de ce concert !

**Possibilité de retrouver ce concert sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=Y2rh1ReZlBc>**

## Pour les mordus de la pêche...

Comme chaque année, la Société de pêche intercommunale locale organise des **journées de nettoyage les samedis 25 juin et 16 juillet à partir de 8 h** le long des berges de la Rothaine : rendez-vous est donné aux personnes disponibles, soucieuses de l'environnement. Repas et casse-croûte sont prévus sur place.

Par ailleurs, des **parties de pêche** sont prévues à l'étang Hisler, à La Haute-Goutte. Il sera ouvert les samedis 9 juillet et 27 août (de 16 h à 19 h) et les dimanches 26 juin, 24 juillet et 11 septembre (de 8 h à 11 h). Le droit de pêche est fixé à 13 €.

**Seront interdites** : la pêche au moulinet et la pêche à la cuillère.

**Seront à remettre à l'eau** : les truites ayant moins de 23 cm, ainsi que celles de type « fario ».



## Vie locale

### Garden party à La Haute-Goutte

Profitant d'une météo superbe, une trentaine d'habitants de tout un quartier de La Haute-Goutte a célébré la fête des voisins le 11 juin.

C'est à proximité de la place de la Scierie, endroit où se situe la « patte d'oie » à partir de laquelle se rejoignent les rues de la Serva, de l'Étang, du Sommer-

hof, de la Cascade et des Champs, que les retrouvailles se sont déroulées dans la bonne humeur générale.

Les époux Piasentin furent les hôtes des festivités, accueillant sur leur espace privatif une grande partie de leur voisinage pour partager un repas participatif. Salé, sucré et boissons furent mis en commun pour une soirée bien sympathique. Une bonne occasion pour reprendre contact, faire mieux connaissance encore après l'isolement dû à la pandémie.

D'ores et déjà, un nouveau rendez-vous est donné pour l'an prochain à tous, peut-être encore plus nombreux pour célébrer cette manière de bien et mieux vivre ensemble, pour entretenir de bons rapports de voisinage.



### À la paroisse

- Un culte dans la nature, sur le site de « La Chapelle », se tiendra le dimanche 28 août à 10 h. Il s'agira par ailleurs du dernier culte du pasteur Fabien André avant son départ.

Merci à lui pour les services paroissiaux rendus lors de son Ministère et bonne chance dans sa nouvelle affectation.

- Une fête paroissiale est projetée à Neuwiller le 2 octobre. Les informations sur ce point seront données en temps voulu.



À « La Chapelle » en 2008, avec le pasteur Pascal Hetzel.

### Nouveau service de proximité avec « La Bruche gourmande »

Domiciliée à Neuwiller, Catherine Linck est connue dans la commune et la vallée pour avoir tenu à Schirmeck un magasin de livres de seconde vie.

Elle a eu l'idée, en discutant avec un restaurateur de ses amis, de créer «La Bruche gourmande». Il s'agit de paniers livrés à domicile, concoctés avec des produits locaux, pour mettre en valeur le savoir-faire des artisans et producteurs.

Une sélection est proposée chaque mois à travers le thème des quatre saisons. Des paniers à offrir à diverses occasions (naissances, anniversaires...) qui ne manqueront pas d'apporter douceur et convivialité.

Chaque produit peut varier, mais la composition des paniers reste la même. La livraison est gratuite dans un rayon de 30 km autour de Schirmeck.

Au-delà, compter 15 € de frais de déplacement.

**Contact :**

[www.labruchegourmande.net](http://www.labruchegourmande.net)

Tél : 06-23-04-24-43

### Au théâtre cet automne : « Les Zounâs », un retour attendu !



Impatients de retrouver les planches puisque privés de scène depuis leurs prestations en 2019, les acteurs de la troupe des « Zounâs » se préparent activement à mettre sur pied une nouvelle pièce en

deux actes de Patricia Haubé : « Ça se complique ».

Comme chacun a besoin d'une bonne cure de rire, il reste à espérer que la situation sanitaire... ne se complique pas d'ici-là !

**Les représentations sont programmées :**

- à la salle des fêtes de Neuwiller : le samedi 15 octobre à 20 h et le dimanche 16 octobre à 15 h ;

- à la salle des fêtes de Natzwiler : les samedis 22 et 29 octobre à 20 h, le samedi 5 novembre à 20 h, le dimanche 6 novembre à 15 h.

## **Du côté de l'Association Foncière Pastorale « Neugouttes »**

**Plus de deux années se sont écoulées depuis notre dernière incursion dans le journal communal, mais nous sommes toujours en vie. Le Covid n'a pas eu raison de notre détermination à poursuivre l'œuvre entreprise.**

Bien qu'en attente de sang neuf (oui vous avez bien lu), l'AFP assure toujours sa moyenne de 500 heures de travaux bénévoles par an. La mission de maintien d'espaces ouverts, ensoleillés, verdoyants et vivants reste l'objectif premier pour la pérennité du cadre champêtre de notre village cerné de forêts.

Les animaux domestiques, vaches, chevaux et chèvres réalisent une grosse part du travail, mais celle qui reste à notre charge n'en est pas moins conséquente.

Chaque printemps, les six km de clôture électrique des quatre parcs de la Haute-Goutte et des deux parcs de Neuville sont contrôlés, réparés si besoin, rénovés et dégagés de la végétation gênante.

C'est aussi l'occasion de réaliser quelques opérations de reconquête des espaces où la végétation a pris

un peu le dessus (genêts, fougères, ronces, rejets...).

À Neuville s'ajoutent des tâches de gestion des multiples écoulements qui traversent les terrains.

Durant la belle saison, les locataires des parcs ont à charge le nettoyage sous les fils électriques ainsi que la coupe des « refus » laissés par leurs animaux.

Ces obligations nous incombent pour ce qui concerne les chèvres, vu que nous sommes propriétaires du « troupeau ».

S'ajoutent à cela le suivi sanitaire et surtout le nourrissage hivernal.

De novembre à avril, sept équipes de deux personnes se relaient

pour alimenter les râteliers dans l'abri que nous avons construit, il y a de cela quelques années. Et chaque début d'été nous réalisons des mini fenaisons pour garnir le grenier à foin.

Dernièrement, trois nouvelles biquettes sont venues épauler notre « vieux » bouc esseulé. Hélas, la blanche (au premier plan ci-dessous) ne s'est pas plu chez nous et a regagné son élevage d'origine.



### ***Vue sur les terrasses de la Haute-Goutte après travaux sur les haies et les gros bois.***



En automne, notre action vise surtout à maintenir l'ouverture paysagère. Nous assurons certains travaux, comme la gestion des haies, des bosquets et des îlots de végétation, mais d'autres travaux plus lourds sont sous-traités : coupe de gros bois, reconquête d'espaces envahis par la végétation galopante, broyage de souches, enlèvement de grosses pierres, entretien des accès, drainages, ....

En résumé, chaque année, un minimum de trois sorties de printemps et de trois sorties d'automne sont effectuées pour faire face aux tâches précitées. Ces sorties sont l'occasion de rencontres amicales entre habitants. Un casse-croûte rituel permet de riches échanges entre les participants. Si le cœur vous en dit, vous êtes les bienvenu(e)s.

Cette année, après deux saisons blanches, nous allons regoûter à notre traditionnelle journée conviviale. Les membres actifs et leur famille mais aussi les anciens au repos, les généreux donateurs que je remercie au passage, les personnes décisives que sont nos exploitants et nos fidèles soutiens logistiques vont se retrouver et partager un moment sympathique. C'est aussi cela une vie de village.

**Gérard Labigand, président en exercice.**

## Secrétariat de mairie : du changement

Comme indiqué dans notre précédent journal, Céline Veck, employée au secrétariat de la mairie depuis deux ans, a quitté sa fonction le 31 mai. Elle est désormais engagée à plein temps par la commune de Wildersbach, à la demande de cette municipalité.

L'occasion a été donnée aux élus de saluer son départ lors de la séance du conseil municipal du 24 mai. Un arrangement floral lui a été remis en remerciement pour ses services au sein de la collectivité.

Le secrétariat est désormais assuré par Célia Halter (à gauche sur la photo), au demeurant future épouse de Morgan Le Mouillour, notre forestier.

Domiciliée à Natzwiller, elle est employée à temps partiel (70 %) par la collectivité depuis début avril.

Nous souhaitons à Céline bonne suite sans sa carrière professionnelle, et à Célia bien des satisfactions et des réussites, ainsi qu'un long parcours dans son engagement au service de la population neuvilleroise.



*À noter que depuis le 1<sup>er</sup> juin, les horaires d'ouverture de la mairie au public ont été revus avec des plages horaires plus élargies :*

**Lundi : de 11 h à 12 h et de 16 h à 17 h.**

**Mardi : de 11 h à 12 h.**

**Mercredi : de 11 h à 12 h et de 16 h à 17 h.**

**Jeudi : de 11 h à 12 h.**

**Vendredi : sur rendez-vous  
(en matinée uniquement).**

**(mairie fermée le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> vendredi du mois).**

## Fermeture de la Perception de Schirmeck



**Après 40 ans de présence au parc du Bergopré à Schirmeck, suite à une réorganisation du réseau de la DGFIP, la Trésorerie de Schirmeck fusionne avec le service de gestion comptable (SGC) de Sélestat.**

La gestion des dépenses et recettes publiques locales (paiement, demande de délais de paiement et renseignements divers concernant les factures de cantine, loyers, eau, ordures ménagères, etc...) sera assurée par le SGC de Sélestat, joignable par mail :

**[sgc.selestat@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.selestat@dgfip.finances.gouv.fr) ou par téléphone au 03.88.92.03.00), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.**

Pour le paiement de vos factures et de vos impôts, il n'est pas nécessaire de vous déplacer à Sélestat. Vous pouvez payer :

- soit **de manière dématérialisée** par prélèvement, sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) (pour vos impôts) ou sur le site indiqué sur votre facture locale.
- soit en espèces jusqu'à 300 € ou par carte bancaire sans limitation de montant **auprès d'un buraliste** affilié à la Française des Jeux sur les communes de Schirmeck, Rothau, Mutzig, Dorlisheim et Molsheim.

Par ailleurs, pour tout renseignement d'ordre fiscal, vous pouvez consulter le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) qui répond à la très grande majorité des interrogations des contribuables, ou téléphoner au 0 809 401 401. Si vous ressentez tout de même le besoin d'un contact physique, vous pouvez :

- soit vous rendre à l'espace France Services de Schirmeck, qui vous renseignera ou, si la question est complexe, vous mettra en relation avec le service compétent qui y assure des permanences sur rendez-vous les premier et troisième mercredis du mois de 9 h à 12 h ([maisonfranceservices@valleedelabruche.fr](mailto:maisonfranceservices@valleedelabruche.fr))
- soit vous rendre dans le centre des finances publiques de Molsheim, qui vous accueille du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h.

**Avant sa fermeture définitive, la Perception reste ouverte au public le lundi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h ; le mardi et le jeudi, uniquement le matin de 8 h 30 à 12 h.**

# Qualité de l'eau distribuée en 2021

## Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2022

### Commune de NEUVILLER-LA-ROCHE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Bas-Rhin  
Unité administrative Gaujot  
1 rue du Maréchal Juin  
67084 Strasbourg

[s-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr](mailto:s-grandest-dt67-vsse@ars.sante.fr)  
33 (0) 3 88 76 79 86

Crédit photo : fotolia.com

### ORIGINE DE L'EAU

La commune de Neuviller-la-Roche (341 habitants)<sup>1</sup> est alimentée en eau par 4 sources. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 27 mars 1987 et disposent de périmètres de protection.

L'eau fait l'objet d'un traitement de neutralisation et de désinfection aux rayons ultraviolets avant sa distribution.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, en sortie de station de traitement, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2020 (données INSEE)

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

7 prélèvements d'eau ont été réalisés par Eurofins, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

#### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution*

- 7 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

#### DURETE, PH

- Dureté : 3,8 °f (degré français)
- pH : 8,4

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau très douce (très peu calcaire) et à l'équilibre.

#### NITRATES

- Teneur moyenne : 2,1 mg/l
- Teneur maximale : 2,1 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

#### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 1,3 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 3,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,04 mg/l

Références de qualité :  
Chlorures : 250 mg/l  
Sodium : 200 mg/l  
Fluor : 1,5 mg/l

#### PESTICIDES

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

Limite de qualité : 0,1 µg/l

#### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

### CONCLUSION SANITAIRE

En 2021, l'eau produite et distribuée par la commune de Neuviller-la-Roche est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

# État civil du 1er semestre et vie familiale

## Naissances

- le 16 mars est née Freya, au foyer de Madisson Besnard et son compagnon Enzo Le Jeune, domiciliés rue de la Rothaine, à La Haute-Goutte.
- le 9 avril est né un petit Lucien, au foyer de Loïc Morel et son épouse Fanny Poré, domiciliés chemin de l'École, à Neuviller.

**Nos félicitations et souhaits de bienvenue à ces deux nouveaux neuvillerois.**

**Précision : une petite erreur s'est glissée dans le précédent journal quant à la naissance de Natéo, né le 17 novembre 2021 au foyer des époux Mickaël et Alexandra Dillenseger. Le prénom de la maman est bien Alexandra... et non Nathalie, comme indiqué par erreur.**

## Les grands anniversaires



- **Bernard Loux, doyen des messieurs, 92 ans le 20 février (ci-contre en photo).**
- **Marie-Jeanne Hisler, 93 ans le 24 mars.**
- **Daniel Giard, 91 ans le 26 avril.**

**Nos félicitations à ces heureux nonagénaires.**

## Mariage

Le 9 avril a été célébré le mariage civil de Romuald Eugénie, agent à l'Eurométropole strasbourgeoise, et d'Adriana Aparecida Soares, infirmière, domiciliés rue de la Cascade à La Haute-Goutte.

Le maire a recueilli le consentement des époux en présence de leurs témoins, les époux Geneviève et Pierre Schlub.



**Nous souhaitons beaucoup de bonheur à ce couple sympathique.**



## Décès de Michel Chiavazzo

**Survenu à son domicile de Neuviller le 19 février à l'issue d'une longue maladie, le décès de Michel Chiavazzo est le premier survenu cette année dans la commune.**

Né à Molsheim le 16 avril 1954, au foyer de Joseph Chiavazzo et son épouse Arlette Dessaint, le défunt avait épousé Monique Guidat le 28 juillet 2001 à Erstein. Les heureux époux connurent bien vite le meilleur avec la naissance de quatre enfants : Isabelle, Cornélia, Cédric et Laëtitia.

La famille s'est agrandie un peu plus tard pour le plus grand bonheur de tous avec la venue de huit petits-enfants.

Anciennement domicilié à Mutzig et Erstein et retraité du journal L'Alsace dont il fut employé, c'est il y a un peu plus de 10 ans que Michel Chiavazzo avec les siens vint s'installer à Neuviller.

## Françis Ponton n'est plus

**Françis Ponton a quitté ce monde le 20 mars.**

Né à Neuviller le 9 mars 1950, au foyer de Camille Ponton et Marie-Madeleine Alleaume, c'est entouré de sa sœur Joëlle, disparue l'an dernier, que Françis a grandi dans la maison familiale. De santé fragile dès son enfance, après sa scolarité, il a travaillé au sein des Ets Jeudy à Schirmeck en qualité de contremaître. De nature réservé, en 2018, il avait été sollicité pour faire partie du conseil presbytéral à Neuviller, une mission qu'il a accepté et où il avait été reconduit en 2021.

Célibataire, il avait pris l'habitude ces dernières années de passer quelques semaines de vacances à Cannes. En 2020, un souci de santé l'avait obligé à se faire rapatrier. Après un séjour à l'hôpital puis en maison de santé, il avait pu rejoindre son domicile, bénéficiant de l'aide, lorsqu'il en avait besoin, d'auxiliaires médicales mais aussi de généreux voisins.

Suite à de nouveaux soucis de santé survenus cette année, il fut accueilli dans le centre de réadaptation d'Abreschviller et s'y est éteint le 20 mars.

Les obsèques ont été célébrées par le pasteur Fabien André le 30 mars au temple de Neuviller.

## État civil du 1er semestre et vie familiale (suite)

### Dernier hommage rendu à Dany Kuntz...

**Bien connu et estimé dans la vallée bruchoise et au-delà, notamment comme ancien propriétaire du restaurant du Struthof, Dany Kuntz a quitté les siens le 17 mars.**

Dany avait vu le jour le 29 novembre 1948 au foyer de Marcel et Suzanne Kuntz. Il y a grandi en compagnie de trois sœurs : France, Michelle et Martine.

Il a passé son enfance et son adolescence tout d'abord à Strasbourg, sa ville de naissance, où il a été élevé un temps par sa grand-mère, puis à Bitche, et ensuite à Barembach. Suivant une formation de cuisinier, il commence à travailler en Suisse, à Bâle, puis à Küssnacht am Rigi. Il y rencontre alors Maja Ehrler, qui devint son épouse le 13 novembre 1972.

Le couple a eu le bonheur de donner naissance à quatre beaux enfants : Esther, Fanny, Marcel et Roger, avant de devenir les heureux grands-parents de neuf petits-enfants.

En 1978, Dany et Maja arrivent au Struthof et achètent le restaurant dont ils firent la bonne réputation. Après y avoir réalisé des travaux, Dany se donne corps et âme pour y faire une cuisine maison. Elle y était à son image, bonne et abondante, exigeante et généreuse, ne laissant aucun client sur sa faim.

Un lieu de vie simple et convivial en somme où de nombreux habitués joueurs de cartes étaient aussi les bienvenus, où l'apéritif au bar était pris dans la bonne humeur.

La générosité de Dany a aussi dépassé le cadre de son restaurant puisque durant les années 1992-93, il faisait, pour chaque lundi, de la soupe destinée aux besoins des Restos du Cœur. En 1993, l'histoire aurait pu prendre fin brutalement. Dany fait un arrêt cardiaque, mais très vite pris en charge, après un an de convalescence, il reprend le travail.

Au fil d'autres occupations, les voyages qu'il a pu faire le ressourçaient : la Suisse, d'où son épouse est originaire, tenait une place toute particulière. Il y appréciait sa musique traditionnelle, le yodle ou encore les cors des Alpes.

Après 38 ans derrière ses fourneaux, Dany prend sa retraite non sans regrets en 2015 pour s'installer deux ans plus tard dans une maison à La Haute-Goutte, peu distante de son ancienne enseigne.

Faisant face à la maladie avec volonté depuis plusieurs années, il s'est éteint le 17 février laissant ses proches et amis dans une infinie tristesse. Ses obsèques ont été célébrées le 19 mars à l'église de Natzwiller par le pasteur Fabien André. Une assistance s'y est rendue en nombre pour lui rendre un dernier hommage, à l'image de ses amis des Cors de chasse du secteur bruchois.



### ... et à Marc Grandgeorge

**Domicilié depuis quelque temps à Saulxures mais ayant habité de nombreuses années, depuis sa petite enfance, à Neuviller-la-Roche, Marc Grandgeorge a quitté les siens à l'âge de 62 ans.**

Né le 2 novembre 1959 à La Broque, Marc était le fils de Charles Grandgeorge et de son épouse, Juliette Claude. Il a grandi dans la maison familiale de La Haute-Goutte en compagnie de sa fratrie aînée, son frère Jean-Claude et ses sœurs Françoise et Anne-Marie.

Après sa petite enfance à l'école maternelle de la Haute-Goutte puis à l'école élémentaire de Natzwiller, il a fait un apprentissage d'électricien et a travaillé principalement durant sa vie active aux Ets Fer Forgé d'Alsace, alors installée dans l'enceinte des anciens Ets Jacquel à Natzwiller.

Marié en mairie de Neuviller le 25 juin 1983 avec Christine Spiesser, également native de la commune, leur union a donné naissance à deux enfants : Nicolas et Céline.

Marc a eu le bonheur de connaître la venue de deux petites-filles, Valentine et Mathilde, mais aussi la tristesse de perdre un petit-fils, Baptiste, décédé très jeune.

Malgré sa séparation avec son épouse officialisée début 2010, la famille est restée en bons termes.

#### Ancien pompier passionné des traditions

Fidèle en amitié et aux traditions locales, à l'image de celle qui consiste à allumer le feu pour les brotelets le jeudi de l'Ascension, Marc était toujours présent à cette fête et le premier sur place. Souvent blagueur, il était aussi passionné de sport automobile, très bricoleur et toujours prêt à rendre service.

Marc fut aussi membre volontaire du corps des sapeurs-pompiers de Neuviller, de juillet 1980 à janvier 1991.

Domicilié depuis quelques années à Saulxures, en 2014, Marc se lie d'amitié avec Véronique, résidant en Allemagne. Celle-ci deviendra sa compagne et prendra soin de lui jusqu'à ses derniers jours.

Souffrant depuis plusieurs années, Marc a vu sa santé s'aggraver en mars dernier et c'est le 15 mai qu'il a quitté ce monde, entouré de ses proches.

*Les obsèques ont été célébrées le 19 mai au temple de Neuviller.*

## NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE (rappel) :

**Lundi : de 11 h à 12 h et de 16 h à 17 h ; Mardi : de 11 h à 12 h ; Mercredi : de 11 h à 12 h et de 16 h à 17 h ; Jeudi : de 11 h à 12 h ; Vendredi : sur rendez-vous en matinée uniquement (mairie fermée le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> vendredi du mois).**

**Dans le cadre des congés d'été, le secrétariat sera fermé du 8 au 14 août et du 5 au 11 septembre. En cas d'urgence durant ces périodes, il y aura lieu de s'adresser au maire ou à un adjoint.**

**Contact au secrétariat (Célia Halter) : Tél 03-88-97-06-41**

**e-mail : [mairie.neuville@wanadoo.fr](mailto:mairie.neuville@wanadoo.fr)**

**<http://neuvillelaroche.valleedelabruche.fr>**

Quelques panneaux rappelant à leurs devoirs les propriétaires canins ont été disposés dans la localité. D'avance, merci de leur sens civique.



**Recensement : Le prochain recensement de la population sera organisé du 19 janvier au 18 février 2023. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette importante opération lors du prochain journal communal, en fin d'année.**

**Fête nationale : Une cérémonie se tiendra le mercredi 13 juillet à partir de 19 h place de l'Église. Y prendront part une délégation du Corps des sapeurs-pompiers ainsi que le groupe vocal « Les Skippies ». À l'issue, un vin d'honneur sera offert par la municipalité, suivi d'une petite restauration possible.**

## À propos des déchets verts

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental qui dispose (article 84) que l'incinération à l'air libre est interdite.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts est donc interdit.

La solution à privilégier est la dépose en déchetterie ou le compostage.

### Informations du Select'Om ([www.select-om.com](http://www.select-om.com))

La collecte des ordures ménagères a lieu chaque lundi matin. Merci de sortir les bacs roulants le dimanche soir en vue de ce ramassage et de les récupérer au plus tôt après la vidange afin de ne pas les laisser stockés en bordure de voirie.

**Faire un geste afin de réduire ses déchets ? Retrouvez des infos à cet effet sur le site internet [www.select-om.com](http://www.select-om.com) à la page « réduire ses déchets ».**

Une dérogation à la règle reste possible pour les organisateurs de journées de travail réalisées dans le cadre d'opérations d'entretiens ou de rénovation pastorale.

**En déchetterie de Schirmeck :**

une collecte de déchets ménagers spéciaux est prévue le 26 novembre.

Les **pneus** de véhicule léger (jantés ou non) sont désormais acceptés tous les jours d'ouverture, dans la limite de 4 pneus par foyer, à la déchetterie de Muhlbach-sur-Bruche et Saint-Blaise-la-Roche.

**Horaires et jours d'ouverture de la déchetterie la plus proche (Schirmeck) :**

- mercredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h en hiver ;
- mercredi et samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 en été.

**Nouveaux habitants : n'oubliez pas de solliciter le badge d'accès auprès du Select'Om, sur le site du Syndicat. Des « kits de bienvenue » sont disponibles en mairie, comprenant des informations sur le ramassage des ordures, sur le tri... N'hésitez pas à venir vous en procurer.**

## RAPPEL

**Remplacement des jours fériés pour le service de ramassage des bacs :**

**Assomption :**

lundi 15 août → lundi 22 août.

**Saint-Étienne :**

lundi 26 décembre → vendredi 20 décembre.

## Environnement - Entretien - Sécurité

Chaque été, la commune fait procéder à un fauchage des talus par un professionnel du secteur.

De leur côté, les propriétaires sont invités à couper les haies ou branches des terrains privés débordant sur la voie publique et risquant de provoquer une gêne pour la visibilité et/ou la circulation, et donc pour la sécurité routière.

**Merci à chacun de faire preuve d'un bon sens civique.**



**Directeur de publication : André Wolff / Réalisation : Maurice Valentin, chargé de la communication.**

**Impression : C.I.P. - 112, rue du Général de Gaulle - 67130 LA BROQUE. Tél : 03-88-97-00-03 - mail : [cip.labroque@wanadoo.fr](mailto:cip.labroque@wanadoo.fr)**